

Document d'information sur le budget des dépenses et la
planification axée sur les résultats
2011-2012

Ministère de l'Environnement

ISSN 1718-6552

This document is available in English.

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

VISION

Protéger la qualité de l'air, de l'eau et du sol de l'Ontario, afin de contribuer à la santé des collectivités et à une économie prospère.

MISSION

Travailler avec les Ontariennes et les Ontariens pour assurer la durabilité environnementale et soutenir la santé publique.

ÉNONCÉ GÉNÉRAL DU MINISTÈRE

La protection de l'environnement est essentielle à la durabilité de toute société. Notre santé environnementale est nécessaire pour la santé de l'économie, de l'environnement et de la population ainsi que pour bâtir une économie durable.

Le ministère de l'Environnement (MEO) contribue à la protection globale de l'environnement grâce à un ensemble solide de lois claires, de règlements rigoureux, de normes strictes ainsi que d'autorisations et de permis fondés sur des données scientifiques. Le ministère soutient ainsi les priorités clés du gouvernement, à savoir l'« environnement », la « santé » et l'« économie », en obtenant des résultats dans la lutte contre le changement climatique et la réduction des substances toxiques ainsi que dans la protection de l'eau et des zones naturelles, tout en soutenant l'innovation et en permettant de bâtir une économie durable.

Le ministère surveille et analyse les tendances en matière d'environnement afin de déterminer l'efficacité de ses activités et d'évaluer les risques pour la santé humaine et l'environnement. Les données recueillies lui permettent d'élaborer et de mettre en œuvre un ensemble efficace de lois, de règlements, de normes, de politiques, de lignes directrices et de programmes qui protègent la santé publique et l'environnement.

Le MEO œuvre, avec l'ensemble des Ontariennes et des Ontariens, à la protection et à la restauration de l'environnement afin d'en améliorer la qualité, de protéger la santé publique et d'établir une base écologique pour la durabilité. À cette fin, le ministère :

- élabore des politiques, des lois, des règlements et des normes de protection;
- utilise la science et la recherche pour soutenir l'élaboration de politiques, la mise au point de solutions environnementales et l'établissement de rapports;
- veille à ce que la planification, qui vise à déterminer et à évaluer les avantages et les risques environnementaux, ait lieu dès le début du processus décisionnel;
- prend des mesures relatives à la conformité et à l'application des lois afin de s'assurer du respect des lois environnementales;
- travaille en collaboration avec d'autres gouvernements, des groupes et des organismes autochtones, des membres de l'industrie, des intervenants et le public;
- fait le suivi régulier des progrès accomplis sur le plan de la protection de l'environnement et en informe le public;
- modernise les processus d'autorisation environnementale.

Le ministère de l'Environnement continue de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement tout en soutenant la durabilité environnementale, la santé et la sécurité humaines ainsi que la prospérité économique de l'Ontario.

ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Les stratégies clés suivantes soutiennent la priorité du ministère, à savoir protéger notre environnement en veillant à la qualité de l'eau, de l'air et des sols ainsi qu'à la santé des écosystèmes pour la population de l'Ontario.

Lutte contre le changement climatique et protection de la qualité de l'air en Ontario

Par ses investissements, le ministère contribue à la mise en œuvre du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique et à la protection de l'air que nous respirons. Voici des exemples de ses initiatives dans ce domaine.

- Travailler sur les stratégies, politiques et travaux de recherche relatifs au changement climatique afin de respecter les cibles ambitieuses et réalistes de l'Ontario visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre :
 - par le maintien de la collaboration avec les partenaires canadiens et américains en vue d'établir une démarche régionale commune à l'égard de la réduction des gaz à effet de serre et de soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone;
 - par l'offre d'un seul régime d'autorisations pour les projets d'énergie renouvelable afin d'encourager davantage de projets d'énergie renouvelable, comme l'énergie éolienne et solaire;
 - par la poursuite de l'installation de stations de surveillance à long terme dans les basses-terres de la baie d'Hudson pour surveiller les effets du changement climatique dans cette région.
- Le ministère de l'Environnement a reçu d'excellents conseils de la part du Comité d'experts sur l'adaptation au changement climatique. En réponse à ces conseils, le MEO travaille avec les ministères partenaires à l'élaboration du document intitulé « Faire face au changement climatique : Stratégie d'adaptation et plan d'action de l'Ontario 2011-2014 ». Ce document énonce une vision et crée un cadre qui aideront l'Ontario à s'adapter et à minimiser les incidences du changement climatique. Il s'agit notamment de la coordination de l'Initiative ontarienne de collaboration pour l'adaptation régionale et de la participation à celle-ci, qui permettra d'accroître le niveau d'adaptation communautaire et d'adopter des mesures pour diminuer la vulnérabilité aux conséquences négatives du changement climatique.
- Améliorer la qualité globale de l'air en Ontario :
 - par la contribution à la réduction du smog et des substances toxiques atmosphériques en réduisant les émissions ontariennes;
 - par la collaboration avec le gouvernement canadien pour rechercher des moyens de réduire les émissions américaines qui causent le smog (oxydes d'azote [NO_x], dioxyde de soufre [SO₂], composés organiques volatils [CVO]) et qui ont des effets transfrontaliers;
 - par la réduction des quantités de polluants à l'origine du smog émis par les véhicules dans le cadre du programme Air pur.

Réduction des substances toxiques dans l'environnement

Le ministère prend les mesures suivantes à l'égard des substances toxiques pour protéger la santé de la population ontarienne et l'environnement tout en soutenant le développement de l'économie verte de l'Ontario :

- mettre en œuvre la *Loi de 2009 sur la réduction des toxiques* pour réduire la pollution et protéger la population ontarienne contre l'exposition à des substances toxiques qui se trouvent dans l'air, dans l'eau, dans le sol et dans les produits de consommation;
- continuer de réduire l'exposition humaine aux substances toxiques en interdisant la vente et l'utilisation à des fins purement esthétiques de pesticides et encourager la mise au point et la vente de solutions de rechange écologiques.

Protection de l'eau de l'Ontario

Le ministère continue de contribuer à la protection de nos ressources en eau potable et en eau douce contre la pollution. Le MEO appuie la stratégie sur l'eau du gouvernement visant à faire de l'Ontario le chef de file de l'Amérique du Nord en matière de protection de l'eau et d'innovation, ainsi qu'à maintenir les ressources en eau de l'Ontario pour les générations à venir. Initiatives clés dans ce domaine :

- mettre en œuvre la nouvelle *Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau* pour stimuler l'innovation dans les technologies de l'eau et les démarches adoptées à cet égard, créer des possibilités économiques, maintenir l'infrastructure de l'eau et protéger l'eau de l'Ontario;
- continuer de mettre en place la planification de la protection des sources pour aider à réduire les risques de contamination de l'eau potable en éliminant ce qui menace la qualité de l'eau potable et la quantité de cette dernière;
- poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action contre le plomb afin de protéger la santé publique;
- protéger la durabilité des Grands Lacs par la mise en œuvre de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs;
- mettre en œuvre le Plan de protection du lac Simcoe pour aider à restaurer et à protéger la santé du lac Simcoe;
- informer le public sur l'état de l'eau en Ontario, en publiant le rapport annuel de l'inspecteur en chef de l'eau potable, le rapport annuel du ministère sur l'eau potable et le rapport sur la qualité de l'eau en Ontario.

Réacheminement des déchets et qualité des sols

Les initiatives du ministère en matière de réacheminement des déchets appuient l'objectif de placer l'Ontario à l'avant-garde de l'Amérique du Nord sur le plan de l'écologisation de l'économie. Le MEO poursuit ses activités visant à promouvoir et à augmenter le réacheminement des déchets, tout en veillant à ce que les déchets résiduels soient gérés de façon appropriée. Voici des exemples d'initiatives dans ce domaine.

- Mise en œuvre d'un ensemble de lois, de politiques, de programmes et de normes qui font la promotion de la réduction, de la réutilisation et du recyclage des déchets non dangereux afin d'aider les Ontariennes et les Ontariens à détourner davantage de déchets des sites d'enfouissement et des voies navigables.
- Maintien de l'examen des améliorations à apporter au cadre de réacheminement des déchets de l'Ontario en fonction des commentaires tirés de l'examen de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets* et du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux.
- Élaboration d'énoncés d'orientation et de conseils à l'intention de Réacheminement des déchets Ontario dans le cadre de la supervision de leurs programmes de réacheminement des déchets.
- Maximisation du réacheminement des déchets dans les installations industrielles, commerciales et institutionnelles.
- Application des lois et promotion de la gestion appropriée des déchets dangereux et non dangereux.
- Mise en œuvre de dispositions législatives et réglementaires relatives aux friches contaminées pour veiller au nettoyage et au réaménagement appropriés des sites de friches contaminées tout en protégeant l'environnement.

L'Ontario propice aux affaires : Modernisation du processus d'autorisation

La modernisation du processus d'autorisation environnementale fait partie intégrante de la stratégie L'Ontario propice aux affaires du gouvernement. Cette initiative vise à créer des services plus rapides et plus intelligents, du gouvernement aux entreprises, tout en protégeant l'intérêt public. Le ministère est en train de moderniser le processus d'autorisation environnementale en créant une méthode à la fois conviviale et plus efficace, qui continuera de protéger parfaitement bien l'environnement. Le nouveau modèle favorisera la compétitivité économique de l'Ontario et améliorera le service à la clientèle.

Surveillance, conformité et application de la loi efficaces

Les activités du ministère en matière de recherche, de surveillance, d'inspection, d'enquête et d'application des lois font partie intégrante de ses efforts en vue d'atteindre les objectifs environnementaux de l'Ontario. Le ministère continuera d'appuyer ses activités par les actions ci-dessous.

- Amélioration de la capacité du ministère en matière d'inspection et d'application des lois afin de protéger la qualité de l'air, des sols et de l'eau de l'Ontario.
- Maintien des installations et du matériel de laboratoire et de surveillance dont le ministère a besoin pour l'analyse et la surveillance de l'eau, de l'air et du sol, la production de rapports à ce sujet ainsi que pour l'élaboration de normes environnementales.
- Collaboration avec l'industrie, les intervenants et le public pour assurer la conformité aux normes environnementales.

Administration du ministère

Le programme d'administration du ministère fournit un soutien stratégique au contrôle fiscal, aux ressources humaines et à la surveillance de la gestion stratégique, notamment en matière de gestion financière, de vérification, d'opérations technologiques, de traitement de demandes conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, de services juridiques, de communications et de services en français. Il inclut également le Registre environnemental qui accroît la participation de la population aux décisions du gouvernement et offre au public davantage d'information sur les initiatives environnementales.

Écologisation des activités internes

Le ministère continuera d'assumer un rôle de leadership pour conserver l'énergie et utiliser judicieusement l'air, l'eau et les sols, afin d'obtenir des effets bénéfiques durables sur l'environnement, la santé et l'économie, pour la population actuelle et les générations à venir.

Le MEO continue à réduire son empreinte environnementale en écologisant ses activités internes et en encourageant les pratiques durables sur le plan environnemental chez ses partenaires, les intervenants et ses fournisseurs. Le ministère prend diverses mesures pour réduire ses émissions atmosphériques, son utilisation de l'énergie, sa consommation d'eau et sa production de déchets. Ainsi, il s'emploie à surveiller et à diminuer son empreinte carbone, il encourage la conservation de l'énergie et de l'eau dans ses activités de liaison et de sensibilisation, en plus d'appuyer les initiatives d'écologisation et de promotion de la durabilité à l'échelle du gouvernement.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU MINISTÈRE

En mettant en œuvre ces priorités gouvernementales, le ministère contribue à atteindre les principaux objectifs ci-dessous.

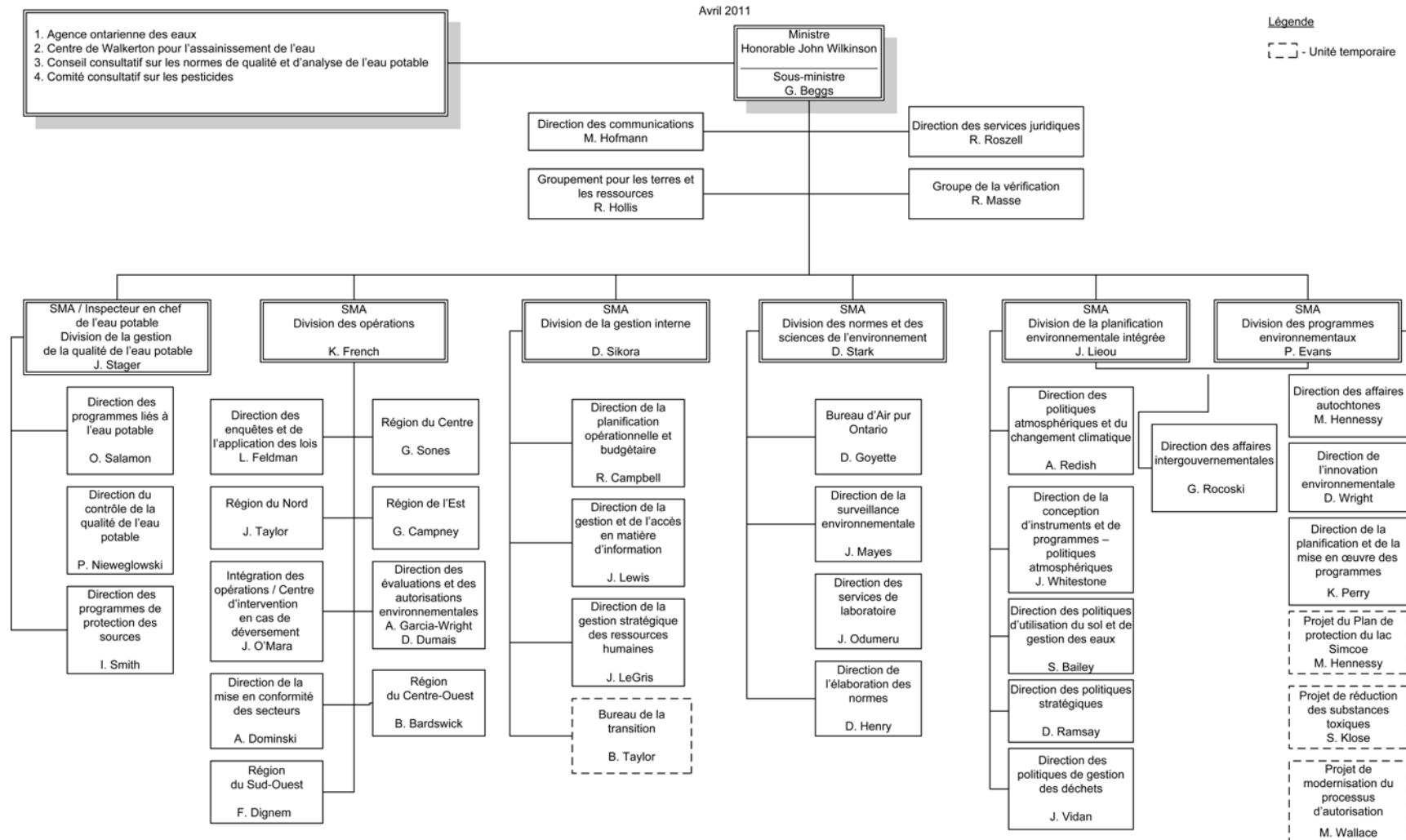
- Mettre en œuvre le Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique.
- Encourager les initiatives dans le cadre de la stratégie L'Ontario propice aux affaires, dont la mise en œuvre de la *Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau*.
- Protéger l'eau potable de la source au robinet.
- Protéger les ressources en eau, notamment le lac Simcoe et l'écosystème du bassin des Grands Lacs.
- Réduire les substances toxiques et les agents cancérigènes dans l'environnement.
- Maximiser le réacheminement des déchets.
- Nettoyer les sites contaminés sur le plan environnemental.
- Augmenter la capacité du ministère en matière d'inspection et d'application des lois.
- Investir dans les sciences environnementales.
- Moderniser le processus d'autorisation et réduire le fardeau réglementaire.
- Simplifier le processus d'autorisation pour les projets d'énergie renouvelable.
- Soutenir la transition de l'Ontario vers une économie verte.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Avril 2011

Légende

[] - Unité temporaire



LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Charte des droits environnementaux de 1993

Loi de 1993 sur le plan d'investissement (seulement la Partie IV portant sur l'Agence ontarienne des eaux)

Loi de 1997 sur le transfert des installations d'eau et d'égout aux municipalités

Loi de 2002 sur la durabilité des réseaux d'eau et d'égouts

Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs (en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales)

Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable

Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets

Loi de 2004 sur le lac de la mine Adams

Loi de 2006 sur l'eau saine

Loi de 2008 sur la protection du lac Simcoe

Loi de 2009 sur la réduction des toxiques

Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau (à l'exception de la Partie II)¹

Loi sur la jonction des audiences

Loi sur la protection de l'environnement

Loi sur le ministère de l'Environnement

Loi sur les évaluations environnementales

Loi sur les pesticides

Loi sur les ressources en eau de l'Ontario

¹ Le MEO administre cette loi, à l'exception de la Partie II. Un décret officialisant cette situation doit toutefois être émis.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

	PRÉVISIONS 2011-2012	CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2010-2011	CHIFFRES RÉELS 2009-2010
	\$	\$	\$
Conseil consultatif sur les normes de qualité et d'analyse de l'eau potable	200 000	194 702	202 398
Comités scientifiques et de coordination du lac Simcoe	35 000	20 393	20 061
Comité consultatif sur les pesticides	125 000	98 667	149 043
Total – Organismes, conseils et commissions	360 000	313 763	371 502

NOTE : Le ministère a alloué des fonds d'administration dans le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau en 2010-2011. L'information financière détaillée de l'Agence ontarienne des eaux et du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau est présentée dans leurs plans d'activités.

DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2011-2012

	PRÉVISIONS 2011-2012 \$
Fonctionnement	355 627 914
Immobilisations	26 943 400
Total – Ministère	382 571 314

DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2011-2012

CRÉDITS ET PROGRAMMES	PRÉVISIONS 2011-2012 \$
ADMINISTRATION DU MINISTÈRE	
Soutien à la gestion stratégique	53 724 400
Administration du ministère – Immobilisations	1 000
Administration du ministère – Total	53 725 400
AIR	
Réduction du smog et des substances toxiques atmosphériques	46 334 300
Air pur Ontario	18 991 100
Changement climatique	20 301 000
Air – Immobilisations	300 000
Air – Total	85 926 400
EAU	
Assainissement de l'eau	104 319 900
Protection des sources	52 298 700
Gestion des éléments nutritifs	8 255 400
Eau – Immobilisations	7 569 300
Eau – Total	172 443 300
DÉCHETS	
Gestion des déchets non dangereux	16 888 600
Gestion des déchets dangereux	24 577 200
Restauration des sols	9 871 300
Déchets – Immobilisations	18 676 000
Déchets – Total	70 013 100
CRÉDITS LÉGISLATIFS	463 114
Total – Ministère	382 571 314

ANNEXE

RAPPORT ANNUEL 2010-2011

RAPPORT ANNUEL 2010-2011

Au cours de l'exercice 2010-2011, le ministère de l'Environnement a entrepris bon nombre d'initiatives et d'activités afin de protéger et d'améliorer la qualité de l'air, du sol et de l'eau en Ontario. Ces efforts contribuent à la santé des collectivités, à la protection écologique et au développement durable pour la population actuelle et les générations futures.

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN ONTARIO

En 2010-2011, un certain nombre d'activités du ministère visaient à réduire les sources et les répercussions du changement climatique mondial et à contribuer à la protection de la population ontarienne contre les effets nocifs des polluants atmosphériques.

L'efficacité des initiatives du ministère a été mise en lumière grâce à la publication, en février 2011, du 2009 Air Quality Report (rapport de 2009 sur la qualité de l'air) qui démontre que les émissions de polluants atmosphériques communs diminuent. Le rapport met en évidence plusieurs initiatives ontariennes qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air, notamment :

- l'élimination de centrales au charbon polluantes et le recours à des sources d'énergie plus propres;
- l'adoption de 59 normes de qualité de l'air nouvelles ou mises à jour depuis 2005 – le changement le plus important quant aux normes de qualité de l'air depuis 30 ans;
- la réduction des émissions des voitures et des camions contribuant au smog grâce aux analyses effectuées dans le cadre du programme Air pur;
- l'établissement de limites strictes relatives aux émissions d'oxyde d'azote et de dioxyde de soufre – deux importants polluants contribuant au smog.

L'Ontario croit que les progrès réalisés sur le plan de la lutte contre le changement climatique ainsi que de la protection et de l'amélioration de la qualité de l'air nécessitent la coopération et la collaboration de nombreux territoires de compétence et organismes. Voilà pourquoi la province continue de travailler de concert avec :

- ses partenaires canadiens et américains en vue d'établir une démarche régionale commune à l'égard de la réduction des gaz à effet de serre et de soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone;
- d'autres provinces par l'intermédiaire du Conseil de la fédération pour aborder le changement climatique.

La province a lancé la quatrième phase du Fonds d'écologisation communautaire, versant une somme de 1,4 million de dollars pour appuyer 33 projets locaux de réduction des gaz à effet de serre dans l'ensemble de l'Ontario. Chaque projet est adapté aux besoins locaux afin d'aider les résidents à passer à un mode de vie contribuant à réduire les émissions de carbone et à lutter contre le changement climatique.

L'Ontario, en collaboration avec ses partenaires provinciaux et fédéraux, a annoncé le 7 janvier 2011 le financement de l'Initiative ontarienne de collaboration pour l'adaptation

régionale, une série de projets visant à aider les collectivités à s'adapter au changement climatique. Parmi les projets figure l'aide apportée aux collectivités pour évaluer leur vulnérabilité aux événements météorologiques extrêmes et intégrer les considérations en matière de changement climatique dans tous les aspects de la gestion des ressources en eau.

Le ministère a établi la deuxième station de surveillance du flux de carbone dans les basses-terres de la baie d'Hudson. La nouvelle station est située sur la rivière Attawapiskat et a ouvert ses portes en juillet 2010; la première station a été construite en 2009 sur le lac Kinoje. Ces stations de surveillance mesurent l'échange de carbone, d'eau et d'énergie entre les écosystèmes de tourbières afin de contribuer à combler les lacunes sur le plan des connaissances; de mieux comprendre le cycle de carbone dans le Grand Nord de l'Ontario, le rôle des basses-terres de la baie d'Hudson dans notre système climatique et la façon dont le changement climatique peut avoir une incidence sur cette importante réserve de carbone à l'échelle internationale.

À l'heure actuelle, le ministère examine les demandes et les accepte en vertu du processus d'autorisation des projets d'énergie renouvelable simplifié dans le cadre de projets d'énergie propre. Le processus APER veille à la protection de la santé humaine et de l'environnement, tandis que l'Ontario accroît l'utilisation d'énergie renouvelable en vue de créer des emplois environnementaux et d'améliorer la qualité de l'air.

RÉDUCTION DES SUBSTANCES TOXIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT

Le ministère continue d'adopter une démarche novatrice pour protéger les Ontariennes et les Ontariens des substances toxiques.

La *Loi de 2009 sur la réduction des toxiques*, qui est au cœur de la Stratégie ontarienne de réduction des substances toxiques, exige que les sociétés suivent, quantifient et déclarent la quantité de substances toxiques qu'elles utilisent, créent et libèrent. Elle exige également que les sociétés élaborent des plans pour réduire leur utilisation de substances toxiques, notamment les agents cancérogènes.

À cette fin, l'Ontario a investi 13,6 millions de dollars dans Green Centre Canada, un consortium de technologies vertes qui relie les découvertes dans le domaine de la chimie écologique des universités ontariennes aux sociétés afin d'élaborer des solutions de rechange aux produits chimiques toxiques et de les commercialiser sur le marché plus rapidement.

En mars 2010, le ministère a financé Manufacturiers et Exportateurs du Canada et le Centre ontarien de l'avancement des techniques écologiques afin d'élaborer un programme de formation et d'aide intitulé « Cleaner and Greener Manufacturing » et de le fournir au secteur de la fabrication.

La cérémonie de remise des Prix d'excellence de l'Ontario en chimie verte et en ingénierie, parrainée par le ministère de l'Environnement, a eu lieu le 16 août 2010. La Woodbridge Foam Corporation et Leo W. M. Lau de l'Université Western Ontario sont les premiers récipiendaires du prix.

Le ministère de même que cinq offices de protection de la nature ont procédé à une étude de contrôle pour évaluer les concentrations de pesticides dans 10 cours d'eau urbains avant et après la promulgation de l'interdiction d'utiliser des pesticides à des fins esthétiques. Les analyses ont démontré une diminution de 80 pour cent des concentrations de trois pesticides couramment utilisés dans les produits d'entretien des pelouses.

PROTECTION DE L'EAU DE L'ONTARIO

En 2010-2011, le ministère a continué de prendre des mesures rigoureuses en vue de protéger l'eau potable de l'Ontario de la source au robinet.

La *Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau et la conservation de l'eau* a été adoptée par l'Assemblée législative en novembre 2010. Elle s'appuie sur l'expertise de l'Ontario en matière de services et de technologie de protection de l'eau, ce qui place la province en position de chef de file nord-américain du secteur des technologies de l'eau en plein essor, encourage les Ontariennes et les Ontariens à consommer l'eau plus efficacement et renforce la planification de l'infrastructure des réseaux d'eau municipaux viable en aidant les municipalités à cerner et à prévoir leurs besoins en matière d'infrastructure à long terme.

La nouvelle loi établit le cadre de mise au point de technologies et de services liés à l'eau afin de rendre l'expertise de l'Ontario accessible partout dans le monde. Elle encourage les Ontariennes et les Ontariens à consommer l'eau plus efficacement en mettant en place et en œuvre des démarches novatrices visant à protéger notre plus précieuse ressource. De plus, elle renforce les plans municipaux de réseaux d'eau durables en aidant les municipalités à cerner et à planifier leurs besoins à long terme en matière d'infrastructure.

Le havre Wheatley sur le lac Érié a été radié de la liste des secteurs préoccupants des Grands Lacs. Le havre revitalisé accueille maintenant une variété d'espèces de poissons et d'animaux sauvages que l'on compte en grand nombre et la qualité de l'eau s'est améliorée.

En juillet, le gouvernement a lancé une nouvelle stratégie visant à réduire de près de 40 pour cent les concentrations de phosphore dans le lac Simcoe. Celle-ci constitue une partie importante du Plan de protection du lac Simcoe. Ce plan, qui est le premier du genre en Ontario à aborder la protection environnementale d'un bassin versant, fournit une feuille de route qui aide à rétablir et à protéger la santé du lac et de son bassin versant.

En mars 2011, le ministre de l'Environnement a publié le sixième rapport annuel de l'inspecteur en chef de l'eau potable de la province. Le rapport indique que l'eau potable de l'Ontario est toujours de haute qualité et bien protégée. Plus de 645 000 résultats d'analyse de la qualité de l'eau potable ont été examinés en 2009-2010 dans des réseaux d'eau potable – 99,98 pour cent des résultats des réseaux d'approvisionnement en eau potable résidentiels municipaux répondent aux normes rigoureuses en matière de santé de l'Ontario.

Le ministère a lancé le Programme de délivrance des permis de réseaux municipaux, qui a délivré 272 permis à 108 municipalités jusqu'à la fin du mois de décembre 2010. Le programme impose aux propriétaires de réseaux d'approvisionnement en eau potable municipaux une norme élevée pour exploiter et gérer leurs réseaux, en plus d'intégrer le premier système de gestion de la qualité du genre en Amérique du Nord.

L'installation permanente du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau, qui a ouvert officiellement ses portes à Walkerton, augmente la capacité du Centre à offrir des cours et une formation pratique aux exploitants de réseaux d'eau potable, ainsi qu'à effectuer des recherches sur l'eau potable.

Le ministère continue de collaborer avec les Comités de protection des sources qui sont responsables de 38 zones d'aménagement dans l'ensemble de la province. Ils ont déterminé les risques de contamination de leurs sources d'eau potable en produisant des rapports d'évaluation qu'ils ont présentés au gouvernement aux fins d'approbation. Les rapports d'évaluation orienteront l'élaboration de plans de protection des sources. Une fois les plans en place, l'approvisionnement en eau de plus de 80 pour cent de la population de l'Ontario sera protégé par le processus de protection des sources.

En janvier, 7 millions de dollars ont été investis dans le cadre du Programme ontarien d'intendance de l'eau potable. Ce programme aide les propriétaires, les petites entreprises et les exploitants agricoles qui sont situés près des prises d'eau potable municipales et des puits à protéger les sources d'eau potable municipales.

SURVEILLANCE, CONFORMITÉ ET APPLICATION DE LA LOI EFFICACES

Les inspecteurs de l'eau potable et les inspecteurs spécialistes des laboratoires du ministère se consacrent à la salubrité de l'eau potable. Les réseaux d'alimentation en eau potable résidentiels municipaux font l'objet d'une inspection annuelle, tandis que les laboratoires titulaires de permis sont inspectés au moins deux fois par année.

La conformité s'améliore constamment – le nombre de réseaux d'alimentation en eau potable résidentiels municipaux ayant obtenu une note de 100 pour cent lors des inspections a augmenté au cours des cinq dernières années. Quatre-vingt-quatre pour cent des réseaux ont obtenu une note supérieure à 95 pour cent – une hausse de 72 pour cent par rapport à il y a cinq ans.

Le ministère continue d'effectuer des inspections proactives et adaptées fondées sur le risque dans le cadre de programmes de gestion des déchets dangereux et non dangereux. Ces inspections permettent de résoudre les questions émergentes des intervenants réglementés où la non-conformité est abordée directement par des activités de dépollution et d'application des lois.

Le ministère exploite et entretient 40 stations de signalement de l'indice de la qualité de l'air (IQA) en Ontario. Les données obtenues auprès de ces stations sont utilisées pour produire un rapport annuel sur la qualité de l'air en Ontario, dont la version la plus récente a été publiée le 14 janvier 2011 et comprenait des données de 2009. Les principales observations indiquaient que dans l'ensemble, la qualité de l'air s'est améliorée de façon marquée au fil des ans, particulièrement en ce qui a trait aux concentrations d'oxyde d'azote (NO₂), de monoxyde de carbone (CO), de dioxyde de soufre (SO₂) et de particules fines (PM_{2.5}) – polluants émis par les véhicules et les industries. Les émissions d'oxydes d'azote (NO_x), de CO et de SO₂ continuent de diminuer en raison notamment des initiatives ontariennes sur la qualité de l'air, telles que l'élimination progressive des centrales au charbon, les règlements régissant l'échange des droits d'émissions (Règl. de

l'Ont. 397/01 et Règl. de l'Ont. 194/05), les mesures de contrôle des émissions dans les fonderies ontariennes et l'analyse des émissions dans le cadre du programme Air pur, qui appuient les normes fédérales relatives aux émissions des véhicules et les technologies et réduisent la teneur en soufre des carburants de transport.

Le ministère surveille la qualité de l'eau des Grands Lacs, des lacs intérieurs, des rivières, des cours d'eau et des eaux souterraines de la province. Chaque année, le ministère prélève et analyse des dizaines de milliers d'échantillons d'eau, de sédiments et de vie aquatique comme des poissons et des algues. Cette surveillance considérable nous aide à comprendre l'état de nos ressources en eau, les répercussions de nos activités ainsi que les causes des problèmes, et à cerner les problèmes émergents. Les résultats de notre surveillance démontrent le succès des mesures qui ont été prises jusqu'à présent. Par exemple, les taux de charge polluante en phosphore du lac Simcoe ont diminué. Cela a contribué à accroître la concentration d'oxygène dissous dans les eaux profondes du lac. Au cours de la première année de l'interdiction de l'Ontario d'utiliser des pesticides à des fins esthétiques, les concentrations de trois pesticides couramment utilisés pour l'entretien des pelouses ont diminué d'environ 80 pour cent dans les cours d'eau urbains. De plus, les concentrations des pesticides présents dans notre eau potable analysée ont considérablement diminué de 1986 à 2006.

Le ministère a publié le *Guide de consommation du poisson-gibier de l'Ontario 2011-2012* le 16 mars 2011. Cette 26^e édition du Guide continue de fournir des conseils au public sur les niveaux de consommation sécuritaire du poisson gibier dans plus de 1 950 emplacements de l'Ontario. Les concentrations de contaminants tels que le mercure, les PBC ainsi que les dioxines et les furannes ont diminué depuis le début du programme dans les années 1970, assouplissant ainsi les restrictions relatives à la consommation pour de nombreux emplacements et espèces. Les concentrations de PBC, de mercure ainsi que de dioxines et de furannes sont généralement stables ou à la baisse dans nos Grands Lacs.

Des inspecteurs généraux organisent en outre des activités de conformité dans l'ensemble de la province qui sont axées sur les installations locales et les problèmes qui surviennent dans les divers médias (p. ex., air, déchets dangereux et non dangereux, égouts municipaux et industriels, pesticides, permis de prélèvement d'eau et programmes agricoles). En outre, un groupe central composé d'inspecteurs de chaque secteur met l'accent sur des secteurs particuliers et est voué notamment au secteur des déchets industriels, commerciaux et institutionnels ainsi qu'à celui des émissions des véhicules et autres secteurs prioritaires.

Le ministère concentre ses efforts d'inspection là où le risque potentiel le plus élevé existe, en se fondant sur une analyse des répercussions éventuelles sur la santé humaine et environnementale ainsi que sur les antécédents en matière de conformité (p. ex., intervention à des infractions précédentes, plaintes, incidents ou déversements).

Les inspecteurs du ministère ont recours à une grande variété d'outils de conformité et d'application de la loi, allant de la sensibilisation aux plans d'action volontaire, en passant par des mesures obligatoires comme les contraventions, les ordonnances et les pénalités. En date de décembre 2010, 53 pénalités environnementales (PE) ont été émises

depuis 2007, totalisant plus de 600 000 \$. L'argent recueilli au moyen des PE sert à financer les projets environnementaux des collectivités locales.

La non-conformité peut justifier un suivi supplémentaire et la prise d'autres mesures, notamment des accusations et la poursuite de contrevenants en vertu des lois du ministère. Ces mesures servent de fortes mesures de dissuasion contre les pollueurs environnementaux. Au cours de l'exercice 2009-2010, le ministère a déposé 1 626 accusations (946 accusations avec condamnation) assorties d'amendes ordonnées par la cour s'élevant à plus de 4 millions de dollars.

Le ministère publie annuellement de l'information sur les contaminants rejetés dans l'eau et émis dans l'air en affichant le Rapport de conformité environnementale (RCE) sur le site Web public du ministère. Il a affiché le *Rapport de conformité environnementale de 2009* sur le site Web le 23 décembre 2010.

RÉACHEMINEMENT DES DÉCHETS ET QUALITÉ DES SOLS

L'Ontario continue de s'appuyer sur son excellent dossier pour réacheminer les déchets et protéger la qualité des sols de la province. Les efforts provinciaux visant à accroître le réacheminement des déchets ont porté leurs fruits – grâce aux efforts des Ontariennes et des Ontariens, de plus en plus de compost et de matières recyclables évitent de se retrouver dans nos décharges chaque année.

Environ cinq millions de ménages ontariens ont accès au recyclage grâce au Programme de la boîte bleue et plus de 870 000 tonnes de déchets sont détournés des décharges chaque année.

Parmi les points saillants de 2010-2011, mentionnons que un milliard de bouteilles de vin et de spiritueux ont été retournées à The Beer Store afin d'être recyclées et réutilisées dans le cadre du programme Bag it Back. Une autre réalisation clé accomplie a été la dernière expédition des déchets des municipalités de la région du grand Toronto au Michigan.

Les Ontariennes et les Ontariens peuvent désormais recycler 44 appareils électroniques de façon sécuritaire, tels que les lecteurs MP3, les appareils photo, les téléphones, les magnétoscopes, les lecteurs et les enregistreurs DVD, ainsi que les radios dans plus de 500 sites.

PROMOUVOIR LA CROISSANCE DURABLE

Le ministère élabore une démarche axée sur le risque à des fins d'approbations environnementales qui met l'accent sur la protection de l'environnement et les résultats sur le plan environnemental, tout en fournissant des services améliorés aux entreprises. La nouvelle démarche veille à ce que nous répondions aux besoins des entreprises, tirions parti de la technologie actuelle et tenions compte de la complexité croissante des approbations de nos jours. Le nouveau cadre deviendra opérationnel une fois que les modifications pertinentes aux lois apportées dans le cadre de la *Loi de 2010 favorisant un Ontario propice aux affaires* auront été promulguées.

Le cadre prévoit un processus d'auto-inscription pour certains types d'activités de base moins complexes du processus normal ainsi qu'un processus d'approbation groupée coordonné pour les activités qui sont véritablement uniques, complexes ou qui présentent un risque potentiellement plus élevé pour l'environnement.

La démarche intègre les normes de prestation de services de même que des outils en ligne afin d'appuyer l'interaction entre le gouvernement et les entreprises en ce qui concerne les processus liés aux approbations. Elle permet en outre au ministère d'être transparent envers le public. Les renseignements au sujet des activités réglementées seront accessibles en ligne et on pourra effectuer des recherches par emplacement.

ÉCOLOGISATION DES ACTIVITÉS INTERNES

Le ministère continue de joindre le « geste à la parole » et de diminuer son empreinte environnementale en continuant d'écologiser ses activités.

En reconnaissance de son expertise et du solide bilan de ses réalisations, le ministère a été invité à aider à conseiller le gouvernement fédéral sur la façon d'intégrer l'écologisation et la durabilité aux sommets du G8 et du G20. Parmi les résultats, un taux de réacheminement des déchets de plus de 90 pour cent a été atteint dans des sites de conférence à Toronto et tous les déchets provenant des sites de Huntsville ont été convertis en énergie.

Dans le cadre de la Stratégie d'éco-impression pour la fonction publique de l'Ontario, le ministère s'est engagé à réduire son utilisation de papier et d'appareils connexes de 50 pour cent.

Il utilise davantage les technologies de rencontre Web, telles que WebEx et Live Meeting, pour organiser des réunions, réduisant ainsi les déplacements et autres pratiques qui ont des répercussions sur l'environnement.

Le ministère a en outre établi un partenariat avec la Société immobilière de l'Ontario dans le but de participer à une étude de bâtiments écologiques à grande échelle dirigée par l'Institut de recherche en construction du Conseil national de recherches du Canada. L'étude examine la relation entre le milieu de travail physique, la consommation d'énergie par les bâtiments et l'efficacité organisationnelle dans les immeubles de bureaux.

DÉPENSES MINISTÉRIELLES RÉELLES PROVISOIRES 2010-2011

	(M\$)
Fonctionnement	385,2 \$
Immobilisations	11,3 \$
Effectif (au 31 mars 2011)	
* Ministère de l'Environnement	2 276,34 \$
* Agence ontarienne des eaux	702,44 \$